

Département du Val d'Oise  
**Commune de Méry-sur-Oise**

**DECISION DU MAIRE N°2024/086**

*(prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal)*

**OBJET : AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR REAMENAGER L'ENSEMBLE DE L'ESPACE RECREATIF SITUÉ EN INTERSECTION DE L'AVENUE VINCENT VAN GOGH ET DE LA RUE HENRI DE TOULOUSE LAUTREC**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 27°,

**VU** le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.421.4, L.422.1 et suivants, ainsi que les articles R.421-10, R.421-25 et suivants,

**VU** le projet visant à réorganiser l'espace récréatif situé au cœur du quartier « les Jardins de Méry », situé en intersection de l'avenue Vincent Van Gogh et de la rue Henri de Toulouse Lautrec à Méry-sur-Oise,

**CONSIDERANT** que les caractéristiques de ce projet de réaménagement de l'espace récréatif situé au cœur du quartier « les Jardins de Méry », qui consiste notamment en une modification d'accès avec une réfection de clôture, en une renaturation des sols (sols amortissant en copeaux de bois, engazonnement, plantation d'arbres), en une mise en sécurité des équipements, ainsi qu'en l'installation de nouvelles structures de jeux en bois, nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable conformément aux articles L.422-1 et suivants et R.421-10 et suivants du Code de l'Urbanisme,

**DECIDE****Article 1 :**

De déposer une demande de déclaration préalable visant à réaménager l'espace récréatif situé au cœur du quartier « les Jardins de Méry », comprenant notamment une modification d'accès avec une réfection de clôture, une renaturation des sols, une mise en sécurité des équipements, ainsi que l'installation de nouvelles structures de jeux en bois, et de signer tous les documents afférents à cette demande.

**Article 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,
- la Direction des Services Techniques de la Ville de Méry-sur-Oise,
- la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable de la Ville de Méry-sur-Oise,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise  
Le 3 mai 2024

Le Maire



**Pierre-Edouard EON**  
Vice-président du Conseil  
Départemental du Val d'Oise